HÔPITAL SIMONE VEIL
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE-MONTMORENCY

Bienvenue à l'Hôpital Simone Veil

Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency (GHEM)

Livret d'accueil du patient

Sommaire

5 Le mot d'accueil

7 Présentation de l'Hôpital

9 L'Hôpital
10 La qualité des soins
11 Les chiffres
12 Le plateau technique
13 L'hygiène
14 Développement durable et innovation

15 Votre arrivée

16 Le dossier administratif d'admission
20 Le dépôt d'argent et de valeurs

21 Votre séjour

22 Les professionnels
25 La restauration
26 Les visites
27 Les services et les associations
28 L'accompagnement spirituel
29 La douleur
30 Les soins palliatifs

31 Vos droits

32 Personne de confiance et directives anticipées
33 Le consentement éclairé et la bientraitance
34 La Commission des Usagers
35 L'Hôpital est à votre écoute
36 Votre dossier médical
37 Règles de vie
38 Données personnelles
39 Charte de la personne hospitalisée
40 Le don d'organes
41 La recherche à l'Hôpital

43 Votre sortie

44 Sortie et documents
45 Frais d'hospitalisation
46 Retour à domicile

47 Accès et plans

Madame Simone Veil

Ministre de la Santé de 1974 à 1979.
Présidente du Parlement Européen de 1979 à 1982.
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville de 1993 à 1995.
Membre du Conseil Constitutionnel.
Membre de l'Académie Française.

Merci à tous ceux qui travaillent
pour que cet hôpital apporte à la population
les meilleurs soins en même temps qu'une
attention toujours présente

Simone Veil

Madame, Monsieur,

Bienvenue à l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency, votre établissement public de santé de proximité.

Conscients qu'une hospitalisation constitue une étape significative dans un parcours de vie, nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux. Nos équipes – médicales, soignantes, logistiques, techniques et administratives – sont pleinement mobilisées pour garantir la qualité et la sécurité de vos soins et répondre à vos besoins tout au long de votre séjour.

Dans ce livret vous trouverez des informations pratiques sur vos démarches, vos droits, ainsi que les règles de vie communes au sein de notre établissement.

En complément, nous tenons à vous signifier que votre avis est important pour nous. Il nous aide à mieux comprendre votre expérience à l'hôpital et à améliorer nos services. Pour cela, nous vous invitons à remplir un court questionnaire de satisfaction, disponible dans votre service de soins ou en version numérique à la toute fin de ce livret. En quelques minutes seulement, vous contribuez activement à faire évoluer la qualité de nos soins et de nos prises en charge.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et nous vous souhaitons un séjour serein ainsi qu'un prompt rétablissement.

Nathalie SANCHEZ, Directrice Générale

Dr Hamdi BRAHAM, Président de la Commission Médicale d'Établissement

L'HÔPITAL

Un acteur majeur du soin dans le Val d'Oise

Réparti sur deux sites principaux, à Eaubonne et à Montmorency, et sur six structures extérieures de psychiatrie et pédopsychiatrie, l'Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency propose une offre de soins complète et diversifiée, avec une capacité de 1 100 lits et places.

Il regroupe notamment des services de **médecine, chirurgie, soins médicaux de réadaptation, réanimation, imagerie, laboratoire, pharmacie, psychiatrie, pédiatrie, gynécologie** ainsi qu'une **maternité** réalisant près de 3 200 naissances chaque année et des services d'urgences - adultes, pédiatriques, gynécologiques et psychiatriques - qui assurent la prise en charge de plus de 96 000 patients par an.

L'établissement est également un acteur structurant dans la prise en charge de la personne âgée sur le territoire avec une filière complète comprenant notamment 3 EHPAD et une Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

L'Hôpital est engagé aux côtés des acteurs du territoire pour améliorer l'accès aux soins. Avec la Ville d'Eaubonne, il a œuvré pour l'ouverture d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) situé dans le même Hôpital, sur le site de psychiatrie. Avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Val d'Oise Centre (CPTS VOC), il a mis en place une Maison Médicale de Garde (MMG), accessible en soirée et le week-end sur orientation du 15 ou des urgences.

Le Groupement Hospitalier de Territoire Sud Val d'Oise

L'Hôpital est membre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), aux côtés de deux autres établissements :

- Le Centre Hospitalier d'Argenteuil (établissement support)
- L'Hôpital du Parc de Taverny

GHT SUD VAL D'OISE

Grâce à cette collaboration, les établissements ont mis en place un projet médico-soignant partagé sur le territoire ainsi que des services inter-établissements.

L'HÔPITAL ET LA QUALITÉ DES SOINS

L'Hôpital Simone Veil s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des soins et de lutte contre les événements indésirables associés aux soins.

Les indicateurs qualité

Ils sont publiés chaque année par le Ministère de la Santé (IQSS : indicateurs pour la qualité et la sécurité des soins) et sont affichés dans les services.

Vous pouvez retrouver ceux de l'Hôpital Simone Veil en scannant le QR Code.

L'HÔPITAL A ÉTÉ CERTIFIÉ EN 2024 "QUALITÉ DES SOINS CONFIRMÉE"

Tous les 4 ans, la Haute Autorité de Santé (HAS) réalise une étude approfondie des pratiques et de la démarche qualité et de gestion des risques des établissements de santé. En 2024, l'Hôpital Simone Veil a été certifié "Qualité des soins confirmée". Tous les rapports de certification de l'Hôpital sont disponibles en scannant le QR Code ci-dessus.

L'HÔPITAL EN CHIFFRES

2 700 professionnels

au service des patients dont
près de **400 médecins**

1 080
lits et places

10 059
interventions

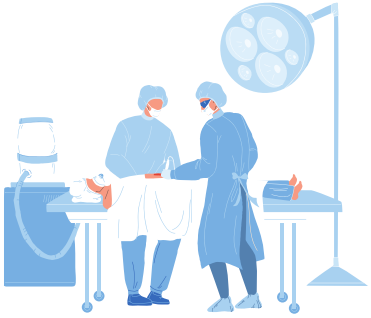

303 212
consultations

3 188
naissances

Urgences
96 221 passages dont

61 726 aux urgences adultes
23 467 aux urgences pédiatriques
8 519 aux urgences gynécologiques
2 509 aux urgences psychiatriques

Chiffres 2025

L'HÔPITAL ET SON PLATEAU TECHNIQUE

BLOC OPERATOIRE

10 salles de bloc, dont :
1 salle équipée d'un robot chirurgical DA VINCI X
2 salles équipées d'amplificateurs de brillance
1 salle avec système de neuro-navigation
1 salle de chirurgie ophtalmologique (*Vitrectomie et Cataracte)*
1 salle avec Laser THULIUM

ENDOSCOPIE

Un parc complet de 32 endoscopes *(Fibroscopie, Coloscopie, Echo-endoscopie)*
Son unité de désinfection équipée de 3 laves-endoscopes
4 armoires de stockages

GYNECOLOGIE

1 échographe avancé pour diagnostic anténatal
8 échographes 3D/4D aux consultations gynécologiques et obstétricales
1 plateau obstétrical avec 7 salles d'accouchement, 1 salle nature, 3 salles de pré-travail et 2 salles de césarienne

CORONAROGRAPHIE

Une salle de cardiologie interventionnelle

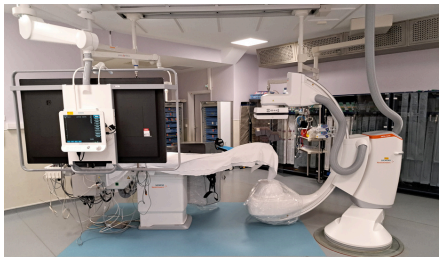

IMAGERIE

2 IRM
2 scanners dont un équipement renouvelé en 2025
4 salles de radiologie conventionnelle dont une salle d'urgences renouvelée en 2025
4 salles d'échographie
1 mammographe numérique
1 appareil d'électroencéphalogramme

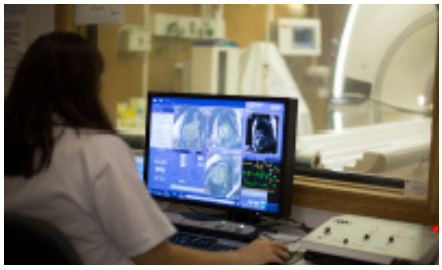

L'HYGIÈNE À L'HÔPITAL

Garantir la sécurité des soins passe par une vigilance constante face au risque infectieux. À l'Hôpital Simone Veil, cette exigence implique l'engagement de tous : professionnels comme patients.

La sécurité des soins vis-à-vis du risque infectieux est une priorité

Toutes les équipes de professionnels conjuguent leurs efforts pour éviter les infections susceptibles de toucher les patients les plus fragilisés (infections nosocomiales).

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN), composé de professionnels de l'établissement (médecins, pharmaciens, infirmiers, bio- hygiénistes, biologistes, médecins du travail, gestionnaires…) et de représentants des usagers, détermine le programme d'actions de prévention, de surveillance, de formation des équipes et d'évaluation à mettre en œuvre pour éviter les infections.

L'Équipe de Prévention du Risque Infectieux assure ces missions avec les personnels de toutes les unités.

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS

Vous contribuez à la prévention des infections, en respectant certaines consignes d'hygiène :

- utilisation des solutions hydroalcooliques mises à disposition pour l'hygiène des mains…,
- port de masque, de la blouse des sur-chaussures lorsque ces précautions sont indiquées sur les portes de la chambre.

INDICATEURS DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Un tableau de bord comprenant des indicateurs de performance en termes de lutte contre les infections, est à la disposition des usagers et affiché dans les services.

UN HÔPITAL ENGAGÉ

L'Hôpital Simone Veil place l'innovation et le développement durable au cœur de son action, pour offrir des soins de qualité dans un environnement respectueux des patients, des professionnels et de la planète.

Un hôpital engagé pour la santé… et pour la planète

L'Hôpital déploie un plan d'actions ambitieux pour réduire son impact environnemental, adopté en 2024 à la suite d'un bilan carbone complet. L'établissement s'est ainsi fixé l'objectif de réduire de 80 % ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050, soit 5 490 tonnes de CO_2 par an.

Plusieurs mesures concrètes sont en cours de déploiement :

- passage progressif aux véhicules électriques,
- installation de bornes de recharge,
- création d'un comité dédié aux soins écoresponsables,
- performance énergétique des bâtiments,
- lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un projet managérial précurseur, fondé sur l'intelligence collective et le pouvoir d'agir des professionnels

Depuis 2017, la gouvernance de l'Hôpital Simone Veil porte un projet managérial innovant : « *L'Hôpital en mode Opale* ». Ce projet vise à repenser l'organisation hiérarchique traditionnelle pour **renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir des équipes**, **dans une logique d'amélioration continue de la qualité des soins**. Inspiré par le concept des « organisations opales », popularisé par Frédéric Laloux, ce modèle s'appuie sur l'autonomie des équipes, l'intelligence collective, la qualité relationnelle et une stratégie évolutive.

Pour partager cette expérience, l'établissement a lancé en 2025 un podcast en quatre épisodes intitulé « L'Hôpital en mode Opale », accessible sur toutes les plateformes d'écoute ou en scannant le QR Code ci-dessous.

Vous pouvez découvrir le podcast en scannant ce QR Code

ENVIE DE NOUS REJOINDRE ? L'HÔPITAL RECRUTE !

Vous pouvez découvrir toutes nos offres en scannant ce QR Code

VOTRE ARRIVÉE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lorsque vous venez à l'Hôpital, vous acceptez le règlement intérieur qui définit les règles de fonctionnement ainsi que les droits et devoirs des patients, usagers et professionnels.

Vous pouvez en prendre connaissance en scannant ce QR Code

DOSSIER D'ADMISSION

Les formalités d'admission permettent de vous identifier, de garantir la sécurité de votre suivi médical et d'assurer la bonne gestion de vos frais de soins.

Les documents à fournir

Pièce justificative d'identité :

- Carte Nationale d'Identité,
- Passeport,
- Livret de famille,
- Carte de séjour,
- Ou acte de naissance pour les mineurs.

Justificatif de droits :

- Carte Vitale

ET en fonction de votre situation :

- Aide Médicale d'État (AME),
- Volet d'accident de travail,
- Attestation CMU de base,
- Protocole de soins,
- Ou assurance privée.

Justificatif de domicile :

- Facture d'électricité, de gaz, téléphone, quittance de loyer...

Mutuelle :

- La carte de mutuelle et la prise en charge de votre mutuelle couvrant la période de votre séjour,
- Attestation CMU complémentaire.

LA CARTE NAVETTE

La carte navette est nécessaire pour être hospitalisé ou pris en charge en consultation. Elle est à récupérer au bureau des admissions, situé à l'entrée du Bâtiment CHANGEUX. Cette carte est valable toute l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, si votre situation ne change pas. **En cas de changement de situation, ou au début de chaque nouvelle année, il est nécessaire de la renouveler.**

Si votre hospitalisation est programmée

Il est nécessaire de réaliser votre pré-admission (dossier d'admission) dès la consultation de l'anesthésiste ou du médecin.

Auprès des agents du service des admissions :

Bâtiment CHANGEUX
Entrée principale - Hall
Du lundi au vendredi : 8h - 18h
Samedi : 8h30 - 16h30

Bâtiment BOURGEOIS
Pôle Femme Enfant - *Hall*
Du lundi au vendredi : 8h - 18h

Par e-mail, en précisant vos noms, prénoms, date de naissance, ainsi que la date et, si possible, la spécialité de l'intervention : **admissions@ch-simoneveil.fr**

Si vous arrivez aux urgences

Vous serez pris en charge directement par une équipe administrative et médicale. Un professionnel des admissions est disponible au sein des urgences pour constituer votre dossier d'hospitalisation *(voir en page 12)*. Si vous êtes pris en charge hors des heures de présence, vous pourrez régulariser votre situation dès l'ouverture des services d'admissions.

Si vous n'êtes pas hospitalisé, vous devez régulariser votre dossier administratif.

A l'accueil des urgences auprès de l'agent administratif :

Du lundi au vendredi : 9h - 21h
Le week-end : 10h - 20h

Vous pouvez transmettre vos noms, prénoms, date de naissance et la date de votre passage par **e-mail** à : **accueil.urgences@ch-simoneveil.fr**

SALARIÉS, PRÉVENEZ VOTRE EMPLOYEUR

Vous confirmerez votre hospitalisation à l'aide d'un bulletin de situation, à demander au bureau des admissions après 24h d'hospitalisation.

Assurez-vous que vous êtes bien identifié :

- dès votre arrivée avec l'agent administratif,
- sur les étiquettes et le bracelet qui vous sont remis,
- lorsqu'un personnel vous demande la confirmation de votre identité.

Les éléments relatifs à votre identité sont les suivants :

(ils doivent être identiques à vos documents d'identité officiels)

- **Nom de naissance ET nom usuel**
- **Prénom**
- **Date ET lieu de naissance**
- **Sexe**
- **Adresse** (à jour)
- **N° de téléphone** (à jour)
- **Médecin traitant** (si vous souhaitez l'informer lors de votre hospitalisation)

VOTRE BONNE IDENTIFICATION EST ESSENTIELLE

Toute usurpation d'identité présente un risque grave pour votre santé (informations médicales comme le groupe sanguin, les radiographies, etc.) et constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Pour vous aider dans vos démarches

Le service social de l'établissement est à votre disposition.
Il vous accompagne en cas de difficultés liées à votre hospitalisation ou à votre situation personnelle. Les assistantes sociales vous informent, conseillent et orientent dans vos démarches.

En l'absence de couverture sociale : la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)
La PASS facilite l'accès aux soins de toute personne présentant un problème de santé en l'absence de couverture sociale.

Pour toute demande, y compris pour la PASS, vous pouvez joindre le service social

01 34 06 63 16

Vos médicaments personnels

Sauf prescription médicale particulière du médecin du service, vous ne pouvez pas détenir de médicaments personnels pendant votre séjour à l'Hôpital. Tous les médicaments dont vous pourrez avoir besoin dans le cadre de votre hospitalisation vous seront fournis par l'Hôpital.

Hospitalisation d'un mineur

Lors de l'hospitalisation d'un patient mineur, un parent ou toute personne titulaire de l'autorité parentale doit effectuer les formalités d'admission ou de sortie, et remplir le formulaire « admission d'un mineur ».

Demande de chambre individuelle

Son obtention pour confort personnel peut vous être accordée si une chambre est disponible dans le service qui vous accueille. Cette prestation est payante.
Pour en bénéficier, un formulaire est disponible aux admissions.

CONFIDENTIALITÉ RENFORCÉE LORS DE L'ADMISSION

L'établissement garantit le respect du secret médical. Toutefois, si vous souhaitez une confidentialité renforcée lors de l'admission - par exemple, que votre présence ne soit en aucun cas divulguée même à un proche - vous pouvez en faire la demande auprès des admissions lors de votre arrivée et en informer l'équipe de soins.

DÉPÔT D'ARGENT & OBJETS DE VALEURS

L'Hôpital est un lieu de passage, et vous serez sans doute amené à quitter votre chambre pour une intervention ou un examen. Il est donc recommandé de ne garder avec vous que des objets strictement nécessaires à votre hospitalisation, et de faible valeur.

Au moment de votre admission, vous pouvez déposer vos objets de valeurs, moyens de paiement et bijoux auprès du **régisseur** de l'établissement qui vous remettra un reçu en retour.

C'est à cette seule condition que la responsabilité de l'établissement pourrait être engagée en cas de perte. Attention, tout autre objet (clés, papiers d'identité, téléphone portable etc...) ne peut être conservé par le régisseur.

En cas d'hospitalisation à la suite d'un passage par le service des urgences, vos objets de valeurs seront déposées au sein du coffre du service.

Lors de votre sortie, les objets déposés auprès du régisseur vous seront remis contre la signature d'une décharge et la présentation d'une pièce d'identité.

Bâtiment CHANGEUX
Entrée principale - Hall

Lundi : 14h - 16h
Mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-16h
Jeudi : 9h - 12h
Week-end : régie fermée

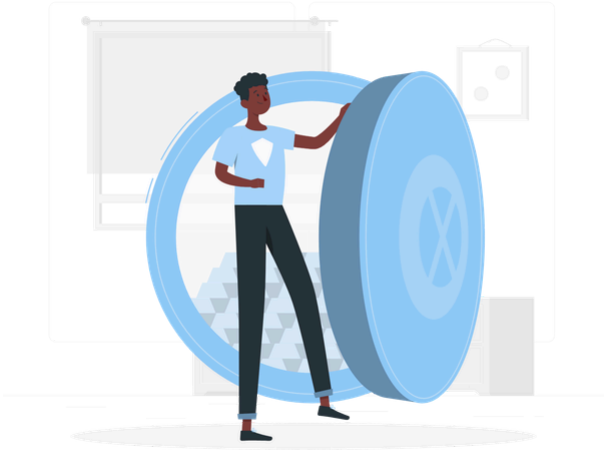

VOTRE SÉJOUR

LES PROFESSIONNELS NON-MÉDICAUX

Au cours de votre séjour, vous serez en contact avec plusieurs professionnels de l'Hôpital. Chacun d'eux est tenu de se présenter et d'expliquer sa fonction dès son entrée dans votre chambre.

Agent de services hospitaliers

Il assure l'entretien et l'hygiène des locaux ainsi que la distribution des repas, contribuant au confort et au bien-être des patients.

Aide-soignant

Il travaille en collaboration avec les infirmiers pour assurer les soins d'hygiène et de confort au quotidien. Il participe à votre accueil, vous accompagne dans les gestes de la vie courante (toilette, habillement, mobilité, etc) et assure le service des repas.

Assistant Médico-administratif et secrétaire médicale

Ils accueillent et informent les patients, organisent les rendez-vous et contribuent à la gestion administrative du dossier médical et de la sortie.

Brancardier et ambulancier

Ils assurent votre accompagnement et votre transport en toute sécurité lors de vos déplacements au sein de l'hôpital ou entre établissements.

Cadre de santé

Il organise l'activité des infirmiers, aides-soignants et agents des services hospitaliers (ASH). Il coordonne les moyens du service de soins, en assure le bon fonctionnement, et veille à la qualité des soins et de l'accompagnement proposé.

Cadre supérieur de santé

Il exerce un rôle d'encadrement de plusieurs services (réunis dans des "pôles") ou des missions transverses (en qualité, hygiène, recherche ou formation continue). Il encadre et organise l'activité des cadres de santé des services.

Infirmier

L'infirmier assure la surveillance de l'état de santé, dispense les soins prescrits par le médecin et met en œuvre des soins ou un accompagnement visant à maintenir ou restaurer l'autonomie et le confort du patient. Il est l'interlocuteur privilégié du patient et de ses proches, et assure le lien avec l'équipe médicale et soignante.

Professionnel médico-technique

Il participe à la réalisation des examens complémentaires ou à la dispensation des traitements, en appui aux équipes médicales. Il peut s'agir de techniciens de laboratoire, de manipulateurs en électroradiologie médicale, de préparateurs en pharmacie, etc.

Professionnel de rééducation

Il intervient dans le cadre des soins de rééducation, sur prescription médicale. Il peut s'agir de masseurs-kinésithérapeutes, d'Enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA), de diététiciens, d'orthophonistes, de psychologues, de pédicures-podologues, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, etc.

Professionnel socio-éducatif

Le service social vous accompagne dans vos démarches pour faciliter l'accès aux soins, faire valoir vos droits, bénéficier d'une aide à la vie quotidienne et organiser votre sortie dans les meilleures conditions.

LES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Un professionnel médical est un professionnel de santé habilité à poser un diagnostic, à prescrire et à réaliser des actes de prévention ou de traitement des maladies.

Chef de service

Médecin responsable d'un service hospitalier, il assure la coordination médicale, l'organisation des soins et la gestion des équipes médicales pour garantir la meilleure prise en charge des patients dans son service.

Interne

Médecin en formation spécialisée exerçant sous la supervision de praticiens expérimentés. Il participe aux soins, au diagnostic et à la prise en charge des patients.

Sage-femme / maïeuticien

Professionnel de santé spécialisé dans le suivi médical de la grossesse, l'accouchement et les soins postnataux.

Médecin

Professionnel de santé qualifié pour établir des diagnostics, prescrire des traitements et assurer le suivi médical des patients.

LA RESTAURATION

Les repas à l'Hôpital

Petit-déjeuner : à partir de **7h45**.
Déjeuner : à partir de **12h15**.
Goûter : à partir de **15h30** avec une boisson chaude ou froide selon la saison.
Dîner : à partir de **18h15**.

Une aide hôtelière passe dans les chambres afin que vous choisissiez votre menu. Si votre état de santé nécessite une alimentation adaptée, le médecin délivrera une prescription et les diététiciens composeront avec vous un régime personnalisé.

REPAS AVEC UN PROCHE

Un membre de votre famille peut prendre ses repas à vos côtés moyennant un ticket « repas accompagnant ». Vous pouvez acheter ce ticket à la borne située près des admissions dans le Hall du Bâtiment CHANGEUX (entrée principale).

Les aliments provenant de l'extérieur ne sont pas autorisés, pour des raisons d'hygiène alimentaire et de respect du régime prescrit.

L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites.

Une restauration collective plus eco-responsable

Tous les menus servis à l'Hôpital sont élaborés avec nos diététiciens pour vous proposer des repas équilibrés et adaptés à vos besoins.
Nous sélectionnons des produits de qualité, avec des labels reconnus comme le Label Rouge, la pêche durable ou encore les produits Bios.

Par ailleurs, notre établissement s'est engagé depuis 2025 dans la démarche *Mon Restau Responsable*, initiée par la "*Fondation pour la nature et l'homme*" et qui accompagne les cuisines collectives vers une production alimentaire plus saine et plus durable. Nos équipes s'engagent à travers 12 actions concrètes pour :

- le bien-être des patients, résidents et professionnels,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- davantage de recettes « maison »,
- des achats responsables.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS SUR *MON RESTAU RESPONSABLE* ?

Vous pouvez découvrir cette démarche en scannant ce QR Code

Cafétérias et distributeurs automatiques

La gestion des deux cafétérias de l'Hôpital est confiée à un prestataire extérieur. Ces espaces de restauration rapide *Relais H* proposent des prestations de restauration payantes, accessibles à tous ainsi qu'un espace presse, cadeaux et produits d'hygiène.

Bâtiment CHANGEUX
Entrée principale - Hall - Relais H

Du lundi au vendredi : 7h30 - 19h15
Samedi : 9h - 18h
Dimanche et jour férié : 12h - 18h

Bâtiment BOURGEOIS
Hall - Relais H

Du lundi au vendredi : 8h - 18h

Des distributeurs de boissons et de snacks sont également disponibles au sein de différents espaces : Bâtiment HELD, Bâtiment BOURGEOIS, Service d'Accueil des Urgences…

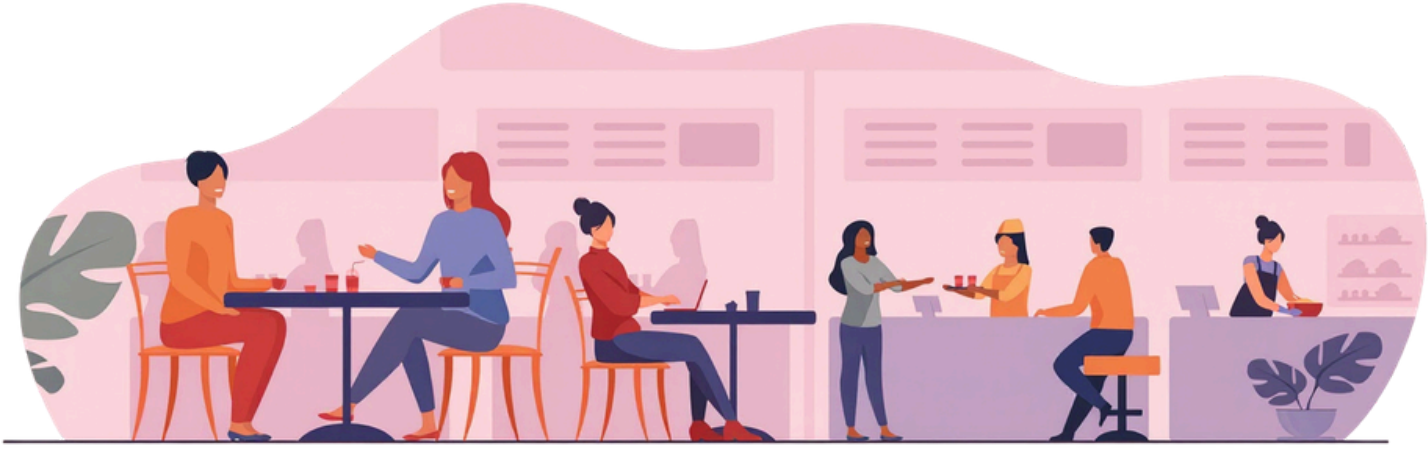

LES VISITES

Les visites

Horaires autorisés : 13h - 20h
(sauf exception pour certains services)

Vos visiteurs sont les bienvenus, en respectant certaines règles :

- ils doivent éviter de venir trop nombreux (2 visiteurs par patient),
- les visiteurs doivent avoir plus de 14 ans (sauf dérogation),
- les fleurs ou plantes sont interdites dans les chambres,
- la présence d'animaux domestiques n'est pas autorisée, sauf les chiens-guide.

LIT ACCOMPAGNANT

Dans certaines conditions, un lit accompagnant payant peut être mis à disposition après accord du cadre de santé. Les parents des enfants hospitalisés peuvent demander à être hébergés dans le service gratuitement.

Les visites en maternité

Les visites en maternité sont réservées au coparent et à la fratrie.

De 7h à 22h pour le coparent muni d'un badge d'accès.
La présence du papa ou coparent est possible 24h/24.

De 16h à 20h pour la fratrie accompagnée du coparent.

Les modalités d'obtention du badge sur le site internet de l'Hôpital ou en scannant ce QR Code.

Les autorisations de sortie temporaire

Les patients disposent d'une liberté d'aller et venir, dans le respect des règles de sécurité et de leur état de santé. Il est toutefois recommandé de ne pas quitter l'enceinte de l'hôpital sans l'autorisation du médecin ou du cadre de santé. Certaines permissions de sortie peuvent être accordées sur décision médicale et administrative. Toute sortie non autorisée engage la seule responsabilité du patient.

Si vous souhaitez une autorisation de sortie temporaire, vous pouvez consulter le cadre de santé et le médecin.

Télévision, Téléphone

Les services de télévision et de téléphone sont confiés à une société extérieure. Les demandes d'abonnements sont à réaliser dans les cafétariats *Relais H*.

Pour vous abonner :

Bâtiment CHANGEUX
Entrée principale - Hall - Relais H

Du lundi au vendredi : 7h30 - 18h
Samedi : 9h - 18h
Dimanche et jour férié : 13h - 18h

Bâtiment BOURGEOIS
Hall - Relais H

Du lundi au vendredi : 8h30 - 16h

Depuis votre chambre : 2030

Wi-Fi

Un réseau Wi-Fi gratuit est mis à votre disposition.

Pour vous connecter :

- choisissez le réseau "CHSV-Wifi-Invité" sur votre appareil,
- cliquez sur le cadre "Recevez vos identifiants sur ce portail" dans la fenêtre qui s'ouvre,
- entrez votre nom et votre prénom,
- suivez les instructions pour vous connecter.

Les associations de bénévoles

Des bénévoles interviennent dans certains services, dans le strict respect de l'organisation des soins médicaux et paramédicaux. Seuls les bénévoles appartenant à une association ayant conclu une convention avec l'Hôpital sont habilités à intervenir auprès des patients ou des équipes.

La liste de ces associations est consultable sur le site internet de l'Hôpital ou en scannant ce QR Code.

L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL

Tout patient hospitalisé a le droit de pratiquer son culte dans le respect des valeurs du service public, de la tranquillité des autres et du bon fonctionnement du service hospitalier. L'aumônerie multiconfessionnelle de l'Hôpital s'engage à vous écouter, vous soutenir et vous accompagner avec discrétion et confidentialité, quelles que soient vos croyances ou convictions.

M. le Pasteur Thierry LAINEL (protestant)
06 14 73 26 59
Mercredi et jeudi

M. Patrick MAIGRET (catholique)
06 63 21 35 05
Mercredi, jeudi et vendredi matin

Mme Aziza BOUHALIA (musulmane)
06 10 64 54 32
Jeudi matin

Aumônerie multiconfessionnelle de l'Hôpital
Depuis votre chambre, **composez le poste 7658**

Une salle de culte multiconfessionnelle est à votre disposition au sous-sol du Bâtiment HELD.
Si vous souhaitez la présence d'un représentant de votre religion (Bouddhisme, Judaïsme, Orthodoxe, etc...), vous pouvez appeler directement l'un des trois aumôniers qui contactera le représentant de votre culte. Nous vous invitons à laisser vos coordonnées (nom et téléphone) pour pouvoir être recontacté.

LAÏCITÉ

L'établissement respecte les croyances et les convictions de toutes les personnes accueillies. Toutefois, l'expression de celles-ci ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées ou de leurs proches. Tout acte de prosélytisme est interdit, comme le dispose le règlement intérieur.

LA DOULEUR

Dans le cadre de votre prise en charge, vous êtes encouragé(e) à signaler toute douleur que vous pourriez ressentir. Chaque personne ressent la douleur différemment : vous êtes le/la mieux placé(e) pour en évaluer l'intensité. Certaines douleurs aiguës nécessitent une prise en charge rapide, tandis que les douleurs chroniques requièrent un accompagnement spécifique et adapté.

Vous êtes invité à signaler

- À quel moment survient la douleur ?
- Comment se caractérise cette douleur ? (*picotements, lourdeur, gêne, brûlure, crampe, pression, douleur vive et soudaine ?*)
- Où se localise la douleur ?
- À combien évaluez-vous votre douleur ? (échelle numérique de 0 à 10 ou échelle verbale simple : pas de douleur, douleur faible, douleur moyenne ou modérée, douleur forte, douleur très forte).

Pour les personnes qui ne peuvent communiquer leur douleur, les soignants utilisent des échelles spécifiques fondées sur l'observation.

- **Nous nous engageons à prévenir les douleurs** qui pourraient être provoquées par certains soins ou examens : toilette, mobilisation, pansements, pose et retrait de drains, sondes, etc.

- **Nous avons de multiples moyens pour soulager vos douleurs :**
  - Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur,
  - D'autres prises en charge non médicamenteuses peuvent vous être conseillées *(relaxation, immobilisation, kinésithérapie, application de chaud ou de froid…)*.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS (CLUD-SP)

Ce Comité est l'instance de l'Hôpital qui coordonne les politiques de prise en charge de la douleur et d'accompagnement en soins palliatifs.

LES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs font partie intégrante de la prise en charge des maladies graves et évolutives. Il s'agit de soins actifs et adaptés qui viennent en complément des traitements de la maladie. Ils peuvent être mis en place parallèlement à d'autres prises en charge.

Les objectifs des soins palliatifs

- Préserver la qualité et le confort de vie jusqu'au dernier instant,
- Soulager la souffrance qu'elle soit physique, psychologique, sociale ou spirituelle,
- Associer et prendre en compte la famille et les proches.

Les soins palliatifs ne se limitent pas aux derniers jours de la vie.

Ils peuvent être proposés dès les premiers stades d'une maladie grave, afin d'aider à mieux vivre avec la maladie, à anticiper les traitements, à accompagner les choix à faire et à faire face aux éventuelles difficultés.

Cette approche place la personne malade au cœur des décisions qui la concernent, dans le respect de ses droits et de ses souhaits.

Les soins palliatifs visent à préserver la dignité de chacun et à éviter les traitements ou examens médicaux jugés déraisonnables, d'autant plus lorsque le patient a rédigé des directives anticipées dans ce sens (voir p.32).

Organisation des soins palliatifs dans l'établissement

Une équipe mobile de soins palliatifs se déplace dans les différents services, sur demande. Elle comprend des médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, secrétaire, ostéopathe. Elle peut être sollicitée par les soignants, les patients ou leurs proches et est joignable au :

01 34 06 65 80

Vous pouvez laisser votre message sur le répondeur avec votre nom, prénom et coordonnées

VOS DROITS

PERSONNE DE CONFIANCE & DIRECTIVES ANTICIPÉES

Désigner une personne de confiance et rédiger des directives anticipées n'est pas obligatoire. Cela permet toutefois de faire connaître vos souhaits auprès de l'équipe soignante et à vos proches, notamment si vous n'êtes plus en mesure de vous exprimer.

Avez-vous désigné une « personne de confiance » ?

Durant votre séjour, il vous est proposé de désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance.

Cette personne pourra, avec votre accord :

- Assister aux entretiens médicaux avec vous,
- Vous accompagner tout au long de votre parcours de soins,
- Etre consultée sur votre volonté si vous n'êtes pas en état de le faire vous-même.

La personne de confiance n'est pas la même que la personne à prévenir en cas d'urgence. Son rôle est différent : la personne de confiance peut, sous certaines conditions, accéder à certaines de vos informations médicales .

Vos directives anticipées

Les directives anticipées sont un écrit rédigé par une personne majeure par lequel elle fait connaître **ses souhaits concernant sa fin de vie ainsi que l'arrêt ou la limitation des traitements.** Elles peuvent être réalisées à tous les âges et sont modifiables à tout moment.

Comment désigner votre personne de confiance et faire connaître vos directives anticipées ?

Vous pouvez demander le formulaire au service de soins. Vous y retrouverez toutes les informations pour désigner votre personne de confiance et pour remplir et remettre vos directives anticipées. Ces documents seront **intégrés à votre dossier patient**. Nous vous conseillons également d'**en parler avec vos proches avant que celles-ci soient connues.**

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous pouvez scanner le Qr code

Vous pouvez retrouver ces formulaires en scannant ces QR Codes.

Directives anticipées

Personne de confiance

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET BIENTRAITANCE

Aucun acte médical, ni aucun traitement, ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé du patient. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour cela, le patient doit avoir reçu une information claire, compréhensible et adaptée à sa situation. En complément, l'établissement est soucieux de la bientraitance dans ces pratiques et dispose d'un Comité Bientraitance, accessible pour les patients et les professionnels.

Qu'est-ce que le « consentement éclairé » ?

En tant que patient, vous avez droit à une information intelligible, claire et loyale. Cette information doit vous être donnée par chaque professionnel dans son domaine de compétences.

Votre consentement est nécessaire avant la réalisation de tout acte médical et peut être retiré

Si certaines informations ne vous semblent pas claires ou si vous avez des doutes, vous pouvez poser des questions aux professionnels de l'Hôpital. Ils sont là pour vous expliquer les bénéfices, les risques, les alternatives possibles ainsi que les conséquences d'un refus. Votre décision doit être libre et éclairée, et vous pouvez à tout moment revenir sur votre consentement, même après l'avoir donné.

La bientraitance à l'hôpital et le Comité bientraitance

La bientraitance est une approche globale visant à garantir le respect des droits et des libertés du patient et de l'usager, en accordant une attention particulière à son écoute, à ses attentes et à ses besoins. Elle repose sur une démarche proactive qui favorise un accompagnement bienveillant tout en prévenant toute forme de maltraitance.

Afin d'assurer l'application de ces principes au quotidien, l'Hôpital s'appuie sur un Comité Bientraitance, chargé de veiller à leur mise en œuvre et à leur amélioration continue. Les patients et les professionnels peuvent le contacter :

Par e-mail

comitedebientraitance@ch-simoneveil.fr

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Instaurée par la loi Kouchner de 2002, la Commission des Usagers (CDU) veille au respect des droits des patients et à la qualité de leur prise en charge. Elle examine les plaintes, les réclamations et les médiations, formule des avis et élabore un projet des usagers intégré au projet d'établissement. Composée notamment de représentants des usagers et de médiateurs, médecins et non médecins, la CDU joue un rôle clé dans la démocratie en santé.

Des représentants des usagers à votre écoute (voir p.37)

Les Représentants des Usagers (RU) sont des membres d'associations agréées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Au sein des établissements, ils relaient la parole des patients et de leurs proches, notamment au sein de la Commission des Usagers (CDU). A l'écoute des usagers, ils les informent, les orientent et les accompagnent dans leurs démarches, notamment lors des médiations. En complément, ils participent à l'analyse des plaintes et réclamations, veillent au respect des droits des patients et contribuent à l'amélioration continue de la qualité des prises en charge en formulant des propositions ou en participant à des groupes de travail thématiques.

Les médiateurs de l'établissement

Des médiateurs, médecins et non médecins, sont nommés au sein de l'établissement et peuvent être saisis par tout usager, ou par la direction, lorsque les conditions du dialogue ne sont plus réunies entre un patient, ses proches et les professionnels de l'Hôpital. Ils sont soumis à une exigence de neutralité. Ils peuvent être contactés en écrivant à l'adresse mail : **relations.usagers@ch-simoneveil.fr**

Composition de la Commission Des Usagers (CDU)

M. T. BRANDO, *Directeur en charge des relations usagers, Président de la CDU*
Mme N. SANCHEZ, *Directrice générale*
M. R. JOURNO, *Représentant des usagers*
Mme C. MENNETRIER-VALETTE, *Représentante des usagers*
Mme V. SZPAK, *Représentante des usagers, Vice-Présidente de la CDU*
M. V. RICOLFI-BOUVELLE, *Représentant des usagers*
Dr V. DORMAGEN, *Médiatrice médecin*
Dr S. TACONET, *Médiatrice médecin*
M. O. FASQUELLE, *Médiateur non médecin*
Mme A. VIAL, *Médiatrice non médecin*
Dr H. BRAHAM, *Président de la CME*
M. S. LEGAY, *Représentant de la CSIRMT*
Mme S. CARON, *Directrice de la Qualité et des Soins*
Mme P. ROSELIA, *Responsable des relations usagers*
Mme B. KRAWEZYK, *Pilote du Comité de Bientraitance*

L'HÔPITAL EST À VOTRE ÉCOUTE

L'Hôpital attache une grande importance au dialogue avec ses patients et ses usagers. Vous pouvez adresser vos demandes, remarques, questions ou réclamations à différents interlocuteurs.

Un remerciement, une réclamation ou une question ?

Tout usager, ou proche d'usager, peut contacter la Direction des Relations avec les Usagers (DACTUP) pour s'informer ou faire part de sa situation.

Par voie postale

Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency
Direction des Relations Usagers (DACTUP)
14 Rue de Saint-Prix, 95600 Eaubonne

Par e-mail

relations.usagers@ch-simoneveil.fr

Par téléphone

01 34 06 60 08

Vous pouvez également contacter vos Représentants des Usagers :

Véronique SZPAK
APF France handicap
veronique.szpak@orange.fr
06 20 81 08 70

PERMANENCE SUR RDV :
les mercredis 14h - 16h
Bâtiment CHAMBAS
Espace *Usagers - 3ème étage*

Vincent RICOLFI-BOUVELLE
JALMALV 95
ricolfi-bouvelle.vincent@jamalv95.fr
06 19 59 84 11

Catherine MENNETRIER-VALETTE
UNAFAM 95
c.mennetrier-valette@orange.fr
06 81 36 79 28

VOTRE DOSSIER MÉDICAL

En tant que patient, vous avez un droit d'accès à l'ensemble de vos informations de santé. Votre dossier médical vous appartient. En complément, l'établissement est garant du secret médical concernant vos données de santé.

Un dossier médical est constitué et conservé au sein de l'établissement

Il est conservé pendant une durée différente en fonction des situations :

- **Pour une personne décédée** : **10 ans** à compter de la date du décès
- **Pour les patients mineurs** : **jusqu'à son 28ème anniversaire**
- **En cas de transfusion sanguine** : **30 ans**
- **Dans tous les autres cas** : **20 ans** à compter de la dernière prise en charge

L'accès au dossier médical

L'accès au dossier médical est strictement règlementé et seul un patient majeur peut en faire la demande. Il ne peut être transmis à un tiers uniquement par le biais d'une attestation écrite et datée. Après un décès, les ayants droit peuvent accéder à certaines informations, sous conditions, sauf si le patient s'y est opposé de son vivant.

Pour toute question, le service des dossiers médicaux est joignable au

01 34 06 60 51

La demande complète (formulaire et justificatifs) peut être envoyée :

Par voie postale

Hôpital Simone Veil - GHEM - DACTUP
14 rue de Saint-Prix, 95600 EAUBONNE

Par e-mail

dossier.medical@ch-simoneveil.fr

Le formulaire et la liste des pièces justificatives sont disponibles sur le site de l'Hôpital ou en scannant ce QR Code

À compter de l'enregistrement de votre demande, l'Hôpital vous transmet votre dossier médical dans un délai de 8 jours pour les dossiers récents, et dans un délai maximal de 2 mois si le dossier date de plus de cinq ans.

À NOTER

Lorsque la demande concerne une lettre de liaison ou les résultats d'un examen spécifique, le patient peut s'adresser directement au secrétariat du service.

RÈGLES DE VIE

Pour la tranquillité et la sécurité des usagers, patients et professionnels de l'Hôpital, nous vous remercions de respecter ces règles de vie.

Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (y compris des cigarettes électroniques). Si vous souhaitez entreprendre une démarche d'arrêt du tabac, vous pouvez réaliser votre demande aux professionnels du service.

Bruit et nuisances sonores

Le calme fait partie intégrante du soin : nous vous demandons de limiter le niveau sonore de la télévision et d'évitez les communications téléphoniques après 22h. Vos visiteurs doivent également respecter la tranquillité des autres patients.

Photos et vidéos

Il est strictement interdit de prendre et de publier des photos et des vidéos de patients ou de professionnels de l'Hôpital. La violation de la vie privée est passible de lourdes sanctions.

Les professionnels prennent soin de vous, prenez soin d'eux !

Les violences verbales ou physiques envers des professionnels de santé sont passibles de lourdes sanctions (jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende). La Direction portera systématiquement plainte en cas de violence ou de comportements inadaptés envers les professionnels de l'Hôpital.

La sécurité incendie

Si vous constatez un début d'incendie, composez le 18 de n'importe quel poste téléphonique et indiquez votre nom et le service concerné par le sinistre.

DONNÉES PERSONNELLES

L'Hôpital attache une grande importance à la confidentialité de vos données personnelles. Vous avez un droit d'accès et de modification si vous le souhaitez.

Vos données personnelles

L'Hôpital dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients. Toutes les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation font l'objet d'un enregistrement dans votre dossier médical informatisé. Ces informations sont réservées à l'équipe soignante qui vous suit et vous accompagne. La Haute Autorité de Santé peut également utiliser ces données de manière anonymisée pour calculer des Indicateurs nationaux Qualité et Sécurité des Soins.

Vous pouvez obtenir les données vous concernant ou en demander la rectification en cas d'erreur en adressant un courrier au délégué à la protection des données :

dpo@ch-simoneveil.fr

Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency
Délégué à la Protection des Données
14 Rue de Saint-Prix, 95600 Eaubonne

Le Dossier Médical Partagé (DMP)

Il s'agit d' un carnet de santé informatisé et sécurisé, accessible sur Internet. Il permet au patient et aux professionnels de santé autorisés de partager l'ensemble des éléments médicaux nécessaires à vous garantir la meilleure prise en charge. Il est intégré dans l'espace numérique de santé intitulé « Mon espace santé ».

Les informations produites au cours de votre hospitalisation et utiles à la coordination des soins avec votre médecin traitant pourront être déposées dans votre Espace Santé, sauf si vous vous y opposez.

Vous pouvez activer votre compte en quelques minutes avec votre Carte Vitale en scannant le QR Code ou en téléchargeant l'application.

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé
et des Solidarités

Principesgénéraux *

Circulaire n°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1 **Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.**

2 **Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.**

3 **L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.**

4 **Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.**

5 **Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.**

6 **Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.**

7 **La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.**

8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.**

9 **Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.**

10 **La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant.Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.**

11 **La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.**

---

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet:

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande,
auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Éditions Sicom 06042 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé Avril 2006

DON D'ORGANES

À l'Hôpital, la Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus a pour mission d'organiser et de coordonner le don d'organes et de tissus au sein de l'établissement, en lien avec l'Agence de la biomédecine.

Comment fonctionne le don d'organes ?

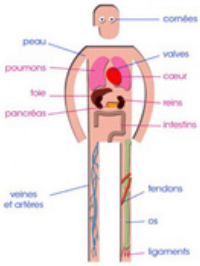

Si une personne décède à l'Hôpital, dans les conditions médicales spécifiques qui permettent d'envisager un don d'organes, les médecins s'assurent toujours auprès des proches que le défunt ne s'y était pas opposé de son vivant.
C'est pourquoi il est essentiel de rappeler à son entourage que l'on est donneur d'organes ou que l'on ne le souhaite pas.

Le don d'organes à l'Hôpital Simone Veil

La Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus accompagne les proches et les informe, s'ils le souhaitent, du devenir des organes greffés dans le respect de l'anonymat.

Le service est joignable au :

01.34.06.67.59
01.34.06.67.48
coord.pmo@ch-simoneveil.fr

Tous donneurs, tous receveurs

En France, nous sommes tous donneurs sauf si nous nous y opposons de notre vivant.

Si vous y êtes défavorable, vous pouvez vous enregistrer sur le registre national des refus en scannant le QR Code.

Zoom sur le don de cornée

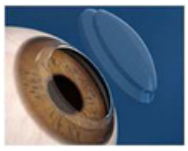

La cornée est la membrane transparente située à l'avant de l'œil. Grâce au don, les personnes greffées retrouvent la vue et améliorent leur qualité de vie sociale. Toute personne décédée peut être un donneur de cornée.

EN SAVOIR PLUS SUR LE DON D'ORGANES
Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez scanner le QR code.

LA RECHERCHE À L'HÔPITAL

L'Hôpital Simone Veil est pleinement engagé dans le développement de la recherche et de l'enseignement pour améliorer les soins, bénéficier des traitements et des technologies innovantes et faire progresser la médecine.

Des soins fondés sur les dernières avancées médicales

Cet engagement permet un accès à une médecine en constante évolution, intégrant les dernières avancées scientifiques pour une prise en charge toujours plus performante.

Nos équipes travaillent en partenariat avec des médecins et soignants spécialisés, des établissements de santé, ainsi qu'avec d'autres centres de recherche en Île-de-France ou en France.

Grâce à sa participation à des projets de recherche nationaux et internationaux, l'Hôpital bénéficie de financements pour développer de **nouvelles approches thérapeutiques**.

Une recherche médicale et paramédicale au service de votre santé

En 2024, **plus de 30 essais cliniques** étaient en cours sur l'établissement. Depuis le début de l'activité de recherche sur l'établissement, **près de 1 750 patients ont été inclus dans des études cliniques** menées à l'Hôpital, notamment en anesthésie-réanimation, gynécologie-obstétrique et maladies infectieuses et au sein du service d'accueil des urgences adultes.

Les équipes participent aussi à des publications scientifiques, contribuant ainsi à l'avancée des connaissances médicales.

Un établissement investi dans la formation des professionnels de santé d'aujourd'hui et de demain

L'établissement accueille des étudiants en médecine, des internes et des infirmiers en pratique avancée (IPA) dans plusieurs spécialités (neurologie, cardiologie, psychiatrie…). Il collabore également avec l'Université de Cergy-Pontoise pour renforcer les liens entre formation, recherche et soins.
En complément, l'hôpital dispose d'un Institut de Formation, **l'Institut Françoise Dolto**, pour étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants, qui forme près de 400 étudiants par an.

Enfin, la politique de formation continue de l'établissement, intégrant la participation aux congrès de médecine et l'accès aux revues scientifiques permet aux professionnels d'actualiser et d'améliorer leurs connaissances.

L'utilisation de vos données à des fins de recherche

A l'occasion de votre prise en charge médicale ou de votre participation à un essai clinique mené par l'Hôpital Simone Veil, vos échantillons biologiques (sang, urines, selles, biopsies, etc…) et vos données médicales et administratives peuvent être recueillis. Ces données incluent par exemple vos comptes rendus de consultation, d'hospitalisation, d'imagerie, vos résultats de biologie, d'anatomopathologie, etc… Elles sont enregistrées et conservées dans votre dossier médical informatisé.

Sauf opposition de votre part, ces données et échantillons peuvent être réutilisés à des fins de recherche.

Leur analyse s'effectue de façon confidentielle par codage sans mention de vos nom et prénom, avec celles d'autres patients, permettant aux équipes médicales de réaliser des recherches sur données.

Vos droits

Vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de vérification, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition à leur traitement et à leur transmission, ainsi que d'un droit de destruction des échantillons vous concernant. Vous pouvez également vous opposer :

- à la réutilisation de vos échantillons et/ou de vos données pour la recherche,
- à la communication de la découverte fortuite de résultats déterminants pour votre santé,
- au versement de vos données dans un entrepôt de données.

Pour exercer vos droits, ou si vous avez des questions ou des réclamations au sujet du traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données :

dpo@ch-simoneveil.fr

Hôpital Simone Veil - Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency
Délégué à la Protection des Données
14 rue de Saint-Prix, 95600 Eaubonne

Dans ce cas, votre identité (prénom, nom) sera rendue accessible au délégué à la protection des données afin de répondre à votre demande. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation à la CNIL.

VOTRE SORTIE

Votre date de sortie est décidée par le médecin du service en fonction de votre état de santé.

Vous souhaitez quitter l'établissement contre l'avis du médecin

Vous devrez signer une attestation par laquelle vous reconnaissez prendre cette décision malgré l'information reçue sur les risques encourus.

Les mineurs ne peuvent quitter l'établissement que s'ils sont accompagnés :

- Par l'un au moins des détenteurs de l'autorité parentale muni d'une pièce d'identité,
- Par une personne justifiant d'une autorisation écrite de la part d'un des parents et munie d'une pièce d'identité.

Les documents remis lors de votre sortie

- **Un bon de sortie** à remettre au bureau des admissions,
- **Les documents médicaux nécessaires à la poursuite des soins,** *(ordonnances, certificats, rendez-vous ultérieurs, compte-rendu ou lettre de sortie, etc...)*
- **Si votre état de santé le nécessite,** sur prescription médicale, un bon de transport pour un véhicule sanitaire.

QUELQUES CONSEILS

Assurez-vous que vous ne laissez aucun objet personnel dans le service.

Pensez à vérifier, avec le service des admissions :

- La prise en charge de votre mutuelle,
- Le retrait éventuel des objets déposés au coffre.

N'oubliez pas de demander vos bulletins de situation qui pourront vous être réclamés par l'Assurance Maladie et par votre employeur.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Les séjours à l'Hôpital ne sont pas gratuits. Avant de quitter l'établissement, vous devez vous acquitter de vos frais d'hospitalisation auprès des admissions.

Les frais d'hospitalisation comprennent

Les frais de séjour

Il s'agit de l'ensemble des prestations assurées par l'Hôpital : soins, médicaments, examens de laboratoire, interventions chirurgicales, produits sanguins, actes de radiologie, prothèses…

Le forfait journalier

Il couvre les frais d'hôtellerie. Il est fixé à **23 € par jour** en cas d'hospitalisation . *(Tarifs 2026).*

Le forfait urgences est fixé à 23 €.

En fonction de la nature de vos besoins de prise en charge, votre séjour aux urgences peut être considéré comme une hospitalisation et une tarification correspondante sera appliquée.

La prise en charge des frais

Si vous êtes assuré social

Votre organisme de sécurité sociale prend en charge 80 % des frais de séjour. Le ticket modérateur (c'est-à-dire les 20 % restants) et le forfait journalier sont à votre charge **sauf si vous avez une mutuelle**.

Pour certaines pathologies, votre organisme de sécurité sociale peut prendre en charge 100 % des frais de séjour mais il reste le forfait journalier (pris en charge par votre mutuelle si vous en avez une). Pour cela, votre protocole de soins d'affection longue durée établi par votre médecin traitant doit être présenté au médecin du service.

Si vous n'avez aucune couverture sociale

L'intégralité des frais d'hospitalisation est à votre charge. Vous devez verser une provision avant votre admission et régler la totalité des soins avant votre sortie. Les agents des admissions peuvent vous orienter, si besoin, vers le service social de l'Hôpital.

LE RETOUR À DOMICILE

Après une prise en charge à l'Hôpital, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), peut, sous certaines conditions prendre en charge vos frais de transport.

Le médecin du service est le seul à pouvoir vous prescrire un transport

En évaluant votre état de santé et votre autonomie, il choisira pour vous le mode le plus adapté : véhicule personnel, transport en commun, taxi conventionné, véhicule sanitaire léger (VSL), ambulance…

Une Hospitalisation À Domicile (HAD) peut vous être proposée

Elle permet d'assurer à votre domicile des soins médicaux et paramédicaux importants pour une période limitée, mais renouvelable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

ACCÈS & PLANS

HOPITAL SIMONE VEIL
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE-MONTMORENCY
ENTRÉE INTERDITE
PARKING FERMÉ

Barut

Diabétologie
Hôpital De Jour de médecines
Unité Maladies Infectieuses et Tropicales
Médecine Interne

Bourgeois

Bloc obstétrical
Consultations pédiatriques et gynécologiques
Gynécologie - Grossesses à haut risque
Maternité - Suite de couches
Néonatalogie - Soins intensifs de néonatalogie
Pédiatrie
Pharmacie
Psychiatrie infanto-juvénile
Urgences obstétricales et gynécologiques
Urgences pédiatriques

Calmette

Service Social

Changeux

Bloc opératoire
Centre de prélèvement laboratoire
Chirurgie générale et digestive
Chirurgie orthopédique et traumatologique
Consultations
Endoscopie
Exploration Fonctionnelle Respiratoire
Gastroentérologie et hépatologie
Imagerie
ORL et Ophtalmologie
Pneumologie - Hôpital De Jour
Réanimation et soins continus
Stérilisation
Soins de Suite Post-Interventionnels
Unité d'Accueil Chirurgie Ambulatoire
Unité d'Hospitalisation de Courte Durée
Urgences adultes et traumatologie pédiatrique

Bonnefond

Addictologie

Breton

Unité Gériatrique Aigüe
Unité Gériatrique d'Orientation

Chambas

Hôpital De Jour de gériatrie
Unité de Soins de Suite Gériatriques

Charcot

Cardiologie
Consultation PASS
Coronarographie
Exploration Fonctionnelle Cardiaque
Unité de soins intensifs de cardiologie
Hôpital De Semaine
Maison Médicale de Garde
Oncologie

Held

Balnéothérapie
Médecine Physique et Réadaptation
Plateau technique de rééducation
Unité de Soins de Suite Polyvalents

Le Porche

Relations avec les Usagers
Dossiers Médicaux

Roux

Anathomocytopathologie
Laboratoire de biologie médicale

PLAN DE L'HÔPITAL

Site d'Eaubonne

14 Rue de Saint-Prix
95600 Eaubonne

Accès en voiture

De Paris
Porte de la Chapelle ou porte Maillot Sortir sur l'A15 puis direction Cergy-Pontoise.
Prendre la sortie 3 N170 et suivre Eaubonne.

De Cergy-Pontoise
A15 direction Paris. Prendre la sortie 3 suivre N170 puis suivre Eaubonne.

Accès en train

Transilien Paris Nord (Ligne H ou J) :
Direction Pontoise ou Persan-Beaumont / Valmondois.
Arrêt Gare d'Ermont-Eaubonne.

RER C
Descendre à l'arrêt "Gare d'Ermont-Eaubonne"

Accès en bus

De la gare d'Ermont Eaubonne :
Cars ROSE - n°38-01 ou 38-04.
Descendre à l'arrêt Hôpital Simone Veil.

Pour calculer votre itinéraire, vous pouvez scanner ce QR Code.

Bâtiment Weyer

Salle d'audience

Bâtiment Marty

Consultations
Maison de Santé Pluridisciplinaire

Bâtiment Piaget

Unité de géronto-psychiatrie

Bâtiment Winnicot

Unité pour Adolescents et Jeunes Adultes (UPAJA)

Psychiatrie adulte - Secteur G 03

Bâtiment Green

Hospitalisation conventionnelle

Psychiatrie adulte - Secteur G 04

Bâtiment Rousset - Claude - Boucebci

Hospitalisation conventionnelle
Unité transitionnelle jour/nuit

Psychiatrie adulte - Secteur G 07

Bâtiment Zarifian

Hospitalisation conventionnelle
UHCD psychiatrique (hospitalisation de courte durée)
Urgences adultes psychiatriques

VOTRE AVIS

ET VOS RETOURS

NOUS INTÉRESSENT

Questionnaire de satisfaction

VOTRE EXPÉRIENCE COMPTE POUR NOUS

Devenez acteur de l'amélioration de l'Hôpital en scannant ce QR Code

VOS RETOURS NOUS AIDENT À PROGRESSER

HÔPITAL SIMONE VEIL
GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE-MONTMORENCY

14 rue de Saint-Prix, 95600 Eaubonne

01 34 06 60 00

communication@ch-simoneveil.fr

www.hopital-simoneveil.fr

DACTUP_Communication_Décembre 2025_Ne pas jeter sur la voie publique